

POUR SE CONFORMER À LA NOUVELLE CONVENTION

Une solution logicielle au plus près de mes intérêts

LE RÔLE D'UN ÉDITEUR DE LOGICIEL MÉTIER NE SE LIMITE PAS À COPIER-COLLER LES CONSIGNES DE LA CNAM SUR UNE SOLUTION INFORMATIQUE. IL SE DOIT PARFOIS D'ALLER PLUS LOIN DANS LE SOUTIEN DU MÉDECIN À TITRE INDIVIDUEL, VOIRE APPORTER SA PIERRE DANS LES COMBATS DE LA PROFESSION

En discussion permanente avec la CNAM pour proposer aux médecins des logiciels métier au plus près des évolutions régulières de la réglementation, les éditeurs travaillent de ce point de vue constamment dans une urgence dictée par des calendriers à respecter. La dernière évolution en date, qualifiée de « *bourde* » mais qui aboutit à des suites logicielles « *plus complètes* », selon Franck Frayer, président de CompuGroup Medical France, répond aux exigences de la nouvelle Convention signée en 2011 et qui prévoit l'informatisation totale du dossier médical, la télétransmission et la gestion du Dossier médical personnel (DMP). Cette nouvelle génération de logiciels médicaux devient en outre indispensable pour l'éligibilité, dès ce début d'année, à la partie de la rémunération dite « à la performance » versée par la Sécurité sociale à partir de 2013, soit une prime qui peut représenter jusqu'à 9.120 euros par an, dont 2.800 euros liés à la seule informatisation de l'exercice par le biais d'un logiciel certifié.

Portant sur 10% de la rémunération du médecin — les 90 autres restent régis par le paiement à l'acte —, ce nouveau mode de rétribution pose comme préalable l'installation d'un logiciel métier actualisé I.A.O, issu des exigences de la Convention signée entre les syndicats médicaux et la CNAM le 26 juillet 2011. Celle-ci comporte plusieurs volets. A commencer par l'utilisation d'un logiciel d'aide à la prescription certifié par la Haute Autorité de santé (HAS) ; de ce point de vue les éditeurs sont tenus de déposer leurs logiciels pour certification avant fin mars 2012. « Notre dossier est quasiment prêt, affirmait-on fin décembre chez CompuGroup Medical Solutions,

il sera déposé en tout début d'année, et compte tenu de notre ancienneté et de notre implantation auprès des médecins, la certification ne fait pas de doute. » Au chapitre de l'informatisation du dossier médical, la solution logicielle AxiSanté permet l'accès à tous les volets prévus par la convention : DMP-compatibilité sans double saisie, synthèse annuelle des informations patient (dès que la CNAM en aura fait connaître le détail), aide à la prescription, téléservices (comprenant notamment l'historique des remboursements intégré, la déclaration de médecin traitant, les arrêts de travail).

Notons encore que pour prétendre à la prime de la rémunération à la performance, le médecin devra justifier d'une télétransmission d'au moins les deux tiers de ses feuilles de soin. Ce qui est censé alimenter les indicateurs de la CNAM, qui pourra ainsi juger du respect des bonnes pratiques ou de la conformation aux référentiels HAS. A ce sujet, CompuGroup Medical Solutions a l'intention d'élaborer avec le concours des médecins et de leurs syndicats « *des indicateurs opposables* » — à partir de règles de calcul établies par les médecins eux-mêmes — permettant à ces derniers de contester, le cas échéant, les indicateurs parfois défavorables que la

CNAM pourrait retenir. Plusieurs thématiques sont appuyées sur ces indicateurs : le suivi des pathologies chroniques (diabète, HTA, etc.) ; la prévention (vaccination anti-grippale, prise en charge du cancer du sein) ; l'efficacité (avec notamment la surveillance de la prescription antibiotique, la préférence des génériques).

Tous ces indicateurs sont progressivement intégrés à AxiSanté, à mesure qu'ils sont édictés par la CNAM. Le logiciel proposera en permanence au médecin un tableau de bord lui permettant de savoir où il se situe par rapport à son obligation vis-à-vis de la Sécurité sociale et, si besoin, de rectifier le tir en cours d'année. Pour l'heure les règles de calcul détaillées de la CNAM ne sont connues que dans leurs grandes lignes et doivent être affinées en ce début d'année.

« Nous passons énormément de temps en discussion avec la CNAM pour saisir et comprendre au plus près ses consignes, précise Franck Frayer. Parallèlement, notre forte implantation auprès des médecins nous renseigne tellement sur leurs besoins et leurs attentes. Le médecin se doit totalement de se pratiquer médicalement. A nous de lui proposer un logiciel ergonomique et le plus simple possible d'utilisation. »

Julien Ferri ■

